



## Révocation de testament pour ingratitude

Par **chichimounette**, le **30/12/2009** à **14:30**

Bonjour,

Mon père est mort en 2007, laissant pour co-héritiers sa femme (qui avait demandé de divorce pour faute. Le divorce avait été plaidé et devait être prononcé quelques jours après son décès), sa fille issue de son deuxième mariage et moi même, fille d'un premier mariage.

Notre succession est basée sur un testament authentifié de 1998, où il donne l'usufruit à sa conjointe de l'ensemble de l'actif successoral, et la nu propriété à sa fille issue de sa deuxième union. Nous n'avons à ce jour trouvé aucune autre trace de testament.

Le contexte dans lequel mon père avait écrit celui-ci était difficile, puisque il était en procédure violente avec ma mère pendant X temps, m'écartant de son héritage. (J'avais 12 ans à l'époque).

Je me retrouve aujourd'hui entre avocat et notaire, pour faire valoir mes droits, s'il en est, et je me refuse à croire ce testament juste, faisant profiter ma belle-mère de l'héritage d'une famille qu'elle a toujours détesté sans jamais la connaître.

Aussi, après avoir succinctement rédigé le contexte litigieux dans lequel je suis forcé de me battre, existe-il un moyen de révoquer le testament de mon père pour ingratitude?

Si oui, quels sont les documents nécessaires à réunir?

Toute indications sont bonnes, alors n'hésitez surtout pas de m'en faire part.

Vous remerciant bien sincèrement de l'attention portée à ce message

Cordialement

Noiram